



Rapport annuel 2008

Fondation Helvetia Sana



Avant-propos du président	3
Rapport annuel du Comité du Conseil de Fondation	4
Activités des fonds	6
Compte de résultat	8
Bilan	10
Annexe aux comptes annuels	12
Rapport de l'organe de révision	13
Organes	14

La page de titre de cette année est consacrée au thème de l'ombre et de la lumière. L'année passée a été assombrie dans tous les domaines par la crise financière qui aura été le mot de l'année. Mais l'ombre est nécessairement précédée de la lumière. Il est donc important d'être également toujours capable d'identifier les points forts de l'année passée.

Cette alternance d'ombre et de lumière transparait aussi dans l'exercice d'Helvetia Sana. L'ombre de la crise financière a certes rattrapé la fondation. Mais c'est malgré tout avec fierté que celle-ci présente son rapport annuel et peut porter son regard sur une année couronnée de succès dans le domaine opérationnel au cours de laquelle des développements importants pour son orientation future ont vu le jour.



Hans Naef

J'ai été élu président du Conseil de Fondation suite à l'annonce de la présidente Madame Barbara Hayoz, après qu'elle ait mené à bien la concrétisation et la consolidation de la fondation, de son intention de démissionner de ses fonctions de présidente et membre du conseil de fondation de l'Helvetia Sana. J'ai été élu justement l'année de la „crise financière“

– c'est-à-dire l'année où une crise d'une ampleur insoupçonnée a secoué les marchés financiers et a entraîné l'effondrement de l'ensemble de l'économie. En dépit de ce contexte exécrable, mon activité de président du Conseil de Fondation m'a procuré beaucoup de plaisir et m'a donné du courage pour l'avenir de la fondation Helvetia Sana:

Tout d'abord, la fondation a été moins durement touchée que d'autres institutions par la crise qui règne sur les marchés des actions, car sa fortune est investie de manière très conservatrice et selon les principes en vigueur pour les institutions de prévoyance professionnelle. Le fait que la fondation a, l'année passée, poursuivi de manière conséquente la ligne choisie et qu'elle ait réussi à professionnaliser ses structures et ses processus de travail est à mon avis encore plus important. On peut relever comme éléments-clé la stratégie de propriétaire adoptée l'année dernière et le concept de communication élaboré. Je pense également que la transformation, par Helsana, des indemnités fixes pour tâche d'actionnaire en vrais dividendes est d'une importance centrale. Ce changement offre à moyen terme à la fondation une plus grande marge de manœuvre, car ses ressources seront plus importantes pendant les années moyennes. Mais la fondation assume en même temps ses responsabilités par rapport à Helsana, en ce sens qu'elle est également tenue de constituer des réserves ad hoc dans les années à venir afin d'être en mesure de faire face aux années où les dividendes seront trop peu élevés. Malgré le fait que la grande marge de manœuvre mentionnée ci-dessus pour la fondation ne sera pas totalement effective avant deux ou trois ans, le Comité du Conseil de Fondation a déjà commencé à réfléchir l'année dernière sur l'orientation stratégique à adopter concernant l'utilisation des fonds. Cette activité concerne les valeurs de base de notre fondation et sera déterminée en dernier ressort par le Conseil de Fondation. Mais l'intensité du travail que représente une telle orientation stratégique et l'évaluation des différents modes opératoires possibles sont d'une importance capitale pour la poursuite du succès de la fondation et je suis convaincu que la fondation Helvetia Sana est tout à fait capable de devenir à moyen terme un acteur important du système de la santé en Suisse.

La crise financière se répercute malheureusement, bien que de manière indirecte, sur la fondation Helvetia Sana avec la clôture des comptes d'Helsana – même si les effets ne se font sentir qu'en 2009. Au vu du résultat négatif d'Helsana, qui n'est certes pas imputable uniquement à l'évolution négative des marchés financiers mais également à une augmentation massive du coût des prestations, le „mot de l'année 2008“ nous a bel et bien touchés. Helsana affiche en effet pour 2008 une perte globale de CHF 215 millions, perte qui doit alarmer l'actionnaire principal qu'est la fondation. L'évolution des frais doit en particulier être suivie de près. Ce résultat est particulièrement frustrant si l'on considère que l'Office fédéral de la santé a contraint Helsana fin 2008 à réduire le montant de ses primes dans six cantons. Il reste donc à espérer pour 2009 que les marchés financiers et l'ensemble de l'économie vont se stabiliser mais aussi que la Confédération autorise, si ce n'est la libre concurrence, en tout cas les adaptations de primes nécessaires du point de vue de l'entreprise ou encore – et ce serait le scénario optimal – que des mesures efficaces soient enfin prises contre l'explosion des coûts dans le domaine de la santé.

Hans Naef
Président du Conseil de Fondation

Fondation Helvetia Sana 2008: Ombre et lumière

Le quatrième exercice de la fondation Helvetia Sana été placé sous le signe du renouveau: la présidente fondatrice a passé le sceptre au nouveau président, le Dr. Hans Naef. Deux nouveaux membres ont parallèlement été élus au Comité du Conseil de Fondation et la fondation s'est activement consacrée, sous cette nouvelle direction, à son orientation stratégique. Comme partout ailleurs, l'année a été assombrie par la crise financière.

La crise financière – mot de l'année 2008 – pèse également sur le rapport annuel de la fondation Helvetia Sana pour 2008. En sa qualité d'actionnaire principale d'Helsana, la tâche principale de la fondation Helvetia Sana consiste à assumer les tâches ad hoc et de défendre tant les intérêts de la société que ceux des assurés. L'évaluation d'une année pour la fondation est par conséquent étroitement liée au résultat opérationnel d'Helsana. Avec une perte de CHF 215 millions, ce résultat est très négatif, particulièrement en raison de la crise financière mais également de l'augmentation considérable du coût des prestations.

La fondation Helvetia Sana est d'avis que la majorité des développements politiques dans le domaine de la santé en 2008 sont à considérer comme négatifs. Le 1er juin 2008, le peuple a laissé passer la chance que représentait l'acceptation d'un nouvel article constitutionnel sur l'assurance-maladie ayant pour objectif l'amélioration de la qualité et l'efficacité économique, l'encouragement à la responsabilité personnelle en tant que complément nécessaire à la solidarité et de la garantie pour les assurés du libre choix des fournisseurs de prestations, des assureurs-maladie et des thérapies. A la fin de l'année, la Commission du Conseil des Etats a ensuite rejeté le modèle dual de l'assurance de base proposé par Helsana qui prévoyait que les assurés devraient à l'avenir pouvoir choisir entre deux variantes de l'assurance de base: l'assurance de base actuelle avec libre choix du médecin et obligation de contracter ainsi qu'une assurance du médecin de famille avec des primes moins élevées dans le cadre de laquelle le libre choix du médecin est limité. Dans le domaine de la politique de la santé, il convient toutefois de considérer comme positives les décisions relatives au nouvel aménagement de l'assurance des soins qui apporte des simplifications et des améliorations importantes ainsi que les modifications du financement des hôpitaux qui devraient se traduire elles aussi par un gain d'efficacité.

Activités des organes de la Fondation

Conseil de Fondation:

Le Conseil de Fondation a tenu sa séance ordinaire le 28 mars 2008 au siège principal d'Helsana, à Stettbach. Outre les affaires statutaires ordinaires, le Conseil de Fondation a adopté la stratégie de propriétaire de la fondation Helvetia Sana concernant la participation de celle-ci à Helsana ainsi qu'un concept de communication. La présidente fondatrice, Madame Barbara Hayoz, a donné sa démission et le Dr. Hans Naef a été élu président de la fondation. Madame Paola Müller-Storni et Monsieur Dr. Jürg Dommer ont ensuite été élus au Comité du Conseil de Fondation et Monsieur Hans Zwahlen a été désigné pour remplacer Monsieur Peter Kümin au Conseil de Fondation.

Le président du conseil d'administration d'Helsana, le Dr. Eugen David, et le président de la direction du groupe, Monsieur Manfred Manser, ont informé les membres du Conseil de Fondation des affaires d'Helsana. Sur la base du rapport annuel écrit d'Helsana et des informations orales fournies à l'assemblée, le Conseil de Fondation a approuvé le rapport annuel, les comptes annuels et les comptes du groupe pour 2008 à l'intention de l'assemblée générale. Il a de plus proposé la candidature de Madame Christiane Roth-Godat et de Monsieur Severin Moser afin qu'ils soient élus membres du conseil d'administration d'Helsana.

Comité du Conseil:

En 2008, le Comité du Conseil de Fondation s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires et a tenu une séance extraordinaire. Outre sa fonction exécutive dans le cadre de la fondation et l'examen des affaires du Conseil de Fondation, le Comité s'est principalement consacré en 2008 à sa future orientation stratégique et à l'élaboration de nouveau projet. Le système de dividendes introduit en 2008 aura à moyen terme pour conséquence le fait que des moyens supplémentaires seront disponibles pour son travail de prévision. Ces fonds doivent être affectés aux buts de la fondation Helvetia Sana et revenir ainsi en fin de compte aux assurés.

Le Comité du Conseil de Fondation s'est occupé entre autres choses de différents projets futurs lors d'une assemblée extraordinaire du Conseil de Fondation dans le cadre d'un atelier sur la stratégie. A cette occasion, différentes pistes d'action ont d'abord été définies puis traitées de manière approfondie par certains membres du Comité. Une première piste principale a finalement été choisie et sera élaborée concrètement par un groupe de travail en 2009.

Le Comité du Conseil de Fondation a assumé ses responsabilités envers Helsana en 2008 également. Il a en effet demandé aux membres du conseil d'administration d'Helvetia Sana de le tenir régulièrement au courant de la situation et s'est informé sur les questions fondamentales de l'orientation stratégique lors d'une rencontre entre le conseil d'administration d'Helsana, lui-même et le Comité d'Artisana.

Commissions:

La commission pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention ont fortement développé leurs activités durant l'année écoulée tandis que celle pour les cas de rigueur a plutôt reculé.

La gestion des dépôts par les banques a également été contrôlée par la commission de placement en 2008 puis évaluée dans le cadre des rapports de performance trimestriels. La fortune en titres n'a certes pas été épargnée par la crise financière mais le placement volontairement peu risqué des ressources de la fondation a eu pour avantage que, par comparaison avec d'autres institutions, les pertes sont restées dans des limites «proportionnellement peu élevées».

Autres activités:

Exemples d'autres activités pendant l'année sous revue:

Organisation de plusieurs discussions entre le président et les responsables d'Helsana, l'association Artisana et la fondation Helvetia Sana lors desquelles les actionnaires ont été informés des développements en cours et des thèmes importants abordés ensemble. La commission électorale s'est en outre à nouveau réunie plusieurs fois afin d'étudier les scénarios possibles de succession au sein du conseil d'administration d'Helsana.

Plusieurs rencontres ont ensuite eu lieu, en application des décisions du Conseil de Fondation, avec une entreprise de conseils en communication afin d'intensifier ses relations publiques resp. d'examiner ensemble comment mettre en œuvre l'intensification recherchée.

Pour terminer, 2008 a vu la création et la mise en ligne du site Internet www.helvetiasana.ch qui fournit aux organes de la fondation, aux médias, aux requérants et aux tiers intéressés des informations importantes sur la fondation.

Finances

Du côté des recettes, les dividendes d'Helsana ont pour la première fois représenté le poste principal en 2008. Ces dividendes remplacent les indemnités fixes d'Helsana pour les tâches d'actionnaire. En raison de la crise financière et de la création supplémentaire de réserves pour fluctuation des titres, le résultat financier est négatif.

Du côté des dépenses, si les frais du Conseil de Fondation sont supérieurs à 2007, ils sont toutefois à nouveau nettement inférieurs au montant budgétisé, une deuxième séance du Conseil de Fondation n'ayant pas été rendue nécessaire. Etant l'activité très intense des commissions et la création de nouveaux groupes de travail, le budget a été légèrement dépassé dans le domaine du Comité du Conseil de Fondation et des commissions. Les autres postes de dépenses restent équivalents ou inférieurs au budget. Le poste dépenses/taxes diverses comprend les frais du registre du commerce, de surveillance de la fondation et de l'autorité internationale en matière de marques pour la prolongation de la protection de la marque Helvetia.

Il en résulte au total pour la fondation un excédent de recettes de CHF 713 267.03. Pour ce qui concerne l'excédent de recettes consolidé de CHF 735 841.78, il convient de tenir compte du fait qu'il contient également les versements au fonds non utilisés en 2008. Leurs affectations sont toutefois liées. Ils ne sont donc pas à disposition du conseil de fondation sous forme de bénéfice.

Le bilan consolidé présente un actif de CHF 58 934 830.15 et un capital propre de CHF 58 386 064.70. Les ressources supplémentaires de presque CHF 1 000 000.– qui sont revenues à la fondation par rapport à l'indemnité fixe pour les tâches d'actionnaire ont été confiées à l'automne 2008 pour placement à la maison Wegelin & Co. Banquiers Privés SA. La répartition du portefeuille des titres entre deux banques a pour but la diversification et une sécurité accrue.

Le Comité du Conseil de Fondation de la fondation Helvetia Sana

Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

La commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention s'est réunie à quatre reprises pour des séances ordinaires et a tenu une séance extraordinaire.

Lors de l'assemblée extraordinaire, l'activité de la commission jusqu'à aujourd'hui a été systématiquement mise en lumière et les premières décisions de principe ont été prises. Lors de ses quatre assemblées ordinaires, la commission a traité 24 demandes. 14 d'entre elles ont été acceptées, 9 rejetées et une demande est actuellement en suspens. Au total, des prestations de promotion pour un montant de CHF 306 890.– ont été approuvées en 2008, ce qui correspond à une augmentation de plus de 70 %.

En 2008, les points forts ont à nouveau porté sur la jeunesse et l'alimentation. Le fonds a soutenu financièrement un projet destiné à inciter les jeunes enfants à faire de l'exercice ainsi que l'extension du service téléphonique 147 de Pro Juventute à la région du Tessin ou encore un projet de la Société Suisse de Nutrition pour une alimentation saine sous forme de groupes de jeu.

La commission a instauré des priorités liées au projet dans deux cas pour lesquels elle a fait une demande de prestations, car ils dépassaient son propre domaine de compétences de Fr. 15 000.– par demande et par an:

- Le premier projet concerne l'établissement d'un module complémentaire «troubles alimentaires» resp. «poids insuffisant ou surcharge pondérale» pour le site Internet www.feelok.ch de l'Institut de médecine sociale et préventive de l'Université de Zurich. Ce site est très connu en Suisse alémanique et fréquemment utilisé par des adolescents et des enseignants. Il compte plus de mille visiteurs par jour. La fondation Helvetia Sana finance intégralement le module et sera également présente en conséquence sur Internet.
- Le deuxième projet est un projet du Collège des médecins de famille, organisation faîtière de la profession en Suisse. En leur qualité de personnes de confiance, les médecins de famille, qui voient régulièrement nombre de leurs patients, sont prédestinés à influencer activement leur comportement dans le domaine de la santé. Mais ce type de prévention ciblée a un coût. Le projet prévoit ainsi d'élaborer des documents standardisés pour les médecins de famille en vue de consultations de prévention et de faire un essai pilote avec quelque 4 000 patients afin d'en évaluer l'efficacité.

L'activité de la commission a été très efficace et très ciblée pendant l'année sous revue. Les demandes grâce au système de rapporteurs ont pu être clarifiées de manière professionnelle et approfondie avant les séances. La commission disposait ainsi, lors de la séance, des informations et des documents nécessaires. Dans un cas précis, les demandeurs ont été invités à présenter leur projet oralement lors de la séance.

La statistique 2008 des demandes présentées au Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention se présente comme suit:

Données	Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2008)	23
Demandes en suspens (31.12.2008)	2
Nombre de décisions	23
<i>demandes acceptées</i>	14
<i>demandes rejetées</i>	9
Total des montants alloués	306 890.–

En 2008 également, le fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention a été alimenté de CHF 175 000.– par le Conseil de Fondation. Les dépenses du fonds comprennent les prestations de soutien fournies, un poste de régularisation pour les prestations approuvées mais pas encore versées, les jetons de présence et les frais des membres de la commission, ainsi qu'un montant forfaitaire de 5 % du capital annuel versé au fonds pour frais administratifs selon l'art 3. du règlement du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention. Le capital du fonds se montait à CHF 101 515.45 au 31.12.2008.

Le Fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention peut verser des contributions d'encouragement dans les trois domaines cités. Il peut notamment apporter son soutien à des projets ayant un lien direct et démontrable avec le secteur de la santé et destiné à améliorer le niveau général de la santé de la population. En revanche, il ne soutient pas des projets relevant clairement du domaine de compétences des pouvoirs publics, déjà pris en charge par des structures établies ou suffisamment soutenus sous une autre forme.

Fonds pour les cas de rigueur

La commission pour les cas de rigueur de la fondation Helvetia Sana s'est réunie à deux reprises durant l'année écoulée. Dans le cadre de ces séances, elle a traité et accepté six demandes. L'une d'entre elles a finalement été retirée. Quatre demandes ont été déposées par le service social d'Helsana, deux par les services sociaux régionaux et une par Pro Senectute. Cette année non plus, le budget de la commission du fonds n'a pas été épuisé; le montant total des contributions accordées est même inférieur à celui de 2007.

Afin d'accroître la popularité du fonds auprès des ayants droit effectifs, l'ensemble des agences AI, des organisations de patients des grands hôpitaux, l'association faitière des organisations de patients et les succursales de la Main Tendue ont été contactés par écrit et rendus attentifs à l'existence du fonds pour les cas de rigueur. Cette mesure n'a pas entraîné d'augmentation notable des demandes, raison pour laquelle il a été décidé d'organiser d'autres activités uniquement en 2009 en collaboration avec la société de conseils en communication sollicitée par ailleurs sur le thème des relations publiques. Afin de faire vraiment prendre conscience aux institutions précitées qu'il existe un fonds ad hoc pour les cas de rigueur, il est indispensable de les informer continuellement des activités de la fondation.

Les demandes acceptées concernaient différents thèmes: l'un des cas les plus difficiles dans lesquels la fondation a pu apporter son aide est celui de l'assainissement dentaire d'un homme de 46 ans qui vivait retiré car il avait perdu toutes ses dents et souffrait de problèmes psychiatriques. Dans sa lettre de remerciement, le requérant écrit ce qui suit: «Je tiens à vous remercier pour le plus beau cadeau de Noël que j'aie jamais reçu. Grâce à votre don généreux en réponse à ma demande de contributions, j'ai enfin pu aller chez un dentiste, ce qui était nécessaire depuis longtemps déjà. Ma qualité de vie s'est ainsi incroyablement améliorée. Comme il est agréable de pouvoir enfin se présenter devant les autres sans complexe.» La qualité de vie du requérant a ainsi pu être améliorée grâce à une contribution relativement modeste et a permis d'éviter l'apparition d'autres séquelles (même psychiques).

La statistique 2008 des demandes au Fonds pour les cas de rigueur se présente comme suit:

Données	Fonds pour les cas de rigueur
Nouvelles demandes (1.1. – 31.12.2008)	7
Demandes en suspens (31.12.2008)	1
Nombre de décisions	6
<i>demandes acceptées</i>	6
<i>demandes rejetées</i>	0
Total des montants alloués	10 244.–

Les recettes du fonds pour les cas de rigueur ont à nouveau représenté, en 2008, un versement de la fondation à hauteur de CHF 175 000.–. Sur ce montant, CHF 9 119.05 ont été utilisés comme contributions à des cas de rigueur et effectivement payés; avec le poste de régularisation pour les prestations approuvées mais pas encore versées, les dépenses pour les prestations de soutien se sont élevées à CHF 8 463.10. A cela se sont ajoutées les dépenses concernant les jetons de présence et les frais de la commission du fonds, ainsi qu'un montant forfaitaire de 5 % du capital versé au fonds pour frais administratifs (art 3. du règlement du fonds pour les cas de rigueur). Le capital du fonds se montait à CHF 624 749.35 au 31.12.2008.

Le Fonds pour les cas de rigueur de la Fondation Helvetia Sana a été institué pour concrétiser un des buts statutaires (art. 2.2 des statuts), à savoir venir en aide aux personnes au bénéfice d'un contrat d'assurance obligatoire des soins auprès de l'Helsana et qui, en raison de soins médicaux nécessaires, sont plongés dans une situation financière difficile. Les versements du fonds concernent toujours des prestations de soin concrètes dont les coûts ne sont pas couverts par l'assurance. Sont expressément exclues les contributions au paiement des primes d'assurance maladie, même si dans certains cas, le montant de ces primes pourrait représenter une difficulté insurmontable pour l'assuré. De tels cas relèvent en effet du versement des aides publiques pour la réduction du montant des primes d'assurance maladie.

	Fondation	
	CHF	CHF
	1.1. – 31.12.2008	1.1. – 31.12.2007
Recettes		
Indemnités pour tâches d'actionnaires	0.00	700 000.00
Dividende Helsana	1 659 000.00	0.00
<i>Revenus financiers</i>	53 910.99	52 011.90
<i>Charges financières</i>	-361 517.46	-73 541.39
Bénéfice d'exploitation	-307 606.47	-21 529.49
Allocations aux Fonds		
Total des recettes	1 351 393.53	678 470.51
Dépenses		
Président	30 000.00	30 000.00
Comité du Conseil de Fondation et commissions	54 305.50	45 916.95
Conseil de Fondation	32 907.20	19 367.50
Organes	117 212.70	95 284.45
Frais de personnel	89 308.00	90 300.35
Infrastructure de bureau	7 270.05	4 438.50
Assistance juridique	5 534.70	4 000.00
Secrétariat	102 112.75	98 738.85
Location et frais accessoires	20 690.00	20 690.00
Frais postaux/téléphone/copies	3 932.25	3 193.30
Rapport annuel	8 902.80	9 741.65
Matériel de bureau et imprimés	4 098.30	4 379.45
Traductions	2 156.70	1 987.20
Conseil/comptabilité/révision	11 711.60	10 086.10
Internet	2 039.30	10 000.00
Relations publiques	10 760.00	0.00
Divers	4 510.10	1 664.00
Autres dépenses	68 801.05	61 741.70
Fonds pour cas de rigueur	175 000.00	175 000.00
Fonds pour la promotion de la santé	175 000.00	175 000.00
Soutiens		
Allocations	350 000.00	350 000.00
Total des dépenses	638 126.50	605 765.00
Recettes non liées à la période	0.00	0.00
Dépenses non liées à la période	0.00	0.00
Excédent de recettes	713 267.03	72 705.51

Fonds cas de rigueur		Fonds promot. de la santé		Consolidé	
CHF 1.1. – 31.12. 2008	CHF 1.1. – 31.12. 2007	CHF 1.1. – 31.12. 2008	CHF 1.1. – 31.12. 2007	CHF 1.1. – 31.12. 2008	CHF 1.1. – 31.12. 2007
				0.00	700 000.00
				1 659 000.00	0.00
12 112.20	3 402.10	5 131.80	3 454.75	71 154.99	58 868.75
-32.45	-54.20	-115.90	-68.30	-361 665.81	-73 663.89
12 079.75	3 347.90	5 015.90	3 386.45	-290 510.82	-14 795.14
175 000.00	175 000.00	175 000.00	175 000.00	--- ¹⁾	--- ¹⁾
187 079.75	178 347.90	180 015.90	178 386.45	1 368 489.18	685 204.86
0.00	0.00	0.00	0.00	30 000.00	30 000.00
2 838.80	2 591.00	23 829.00	6 295.80	80 973.30	54 803.75
0.00	0.00	0.00	0.00	32 907.20	19 367.50
2 838.80	2 591.00	23 829.00	6 295.80	143 880.50	104 171.25
8 750.00	8 750.00	8 750.00	8 750.00	106 808.00	107 800.35
0.00	0.00	0.00	0.00	7 270.05	4 438.50
0.00	0.00	0.00	0.00	5 534.70	4 000.00
8 750.00	8 750.00	8 750.00	8 750.00	119 612.75	116 238.85
0.00	0.00	0.00	0.00	20 690.00	20 690.00
0.00	0.00	0.00	0.00	3 932.25	3 193.30
0.00	0.00	0.00	0.00	8 902.80	9 741.65
0.00	0.00	0.00	0.00	4 098.30	4 379.45
0.00	0.00	0.00	0.00	2 156.70	1 987.20
0.00	0.00	0.00	0.00	11 711.60	10 086.10
0.00	0.00	0.00	0.00	2 039.30	10 000.00
0.00	0.00	0.00	0.00	10 760.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	4 510.10	1 664.00
0.00	0.00	0.00	0.00	68 801.05	61 741.70
				--- ¹⁾	--- ¹⁾
				--- ¹⁾	--- ¹⁾
8 463.10	26 871.55	291 890.00	170 873.10	300 353.10	197 744.65
8 463.10	26 871.55	291 890.00	170 873.10	300 353.10	197 744.65
20 051.90	38 212.55	324 469.00	185 918.90	632 647.40	479 896.45
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
167 027.85	140 135.35	-144 453.10	-7 532.45	735 841.78	205 308.41

¹⁾ paiements internes de la Fondation

Fondation

	CHF 31. 12. 2008	CHF 31. 12. 2007
Actifs		
Liquidités	390 541.07	442 956.74
Placements à long terme BEKB	0.00	0.00
Avoir sur l'Impôt anticipé	153 748.32	10 677.83
Actifs transitoires	0.00	218.05
Titres	2 205 960.66	1 365 043.00
Participations	55 300 000.00	55 379 000.00
Droits sur la marque «Helvetia»	p.m.	p.m.
Total des actifs	58 050 250.05	57 197 895.62
Passifs		
Capital étranger		
Engagements	47 110.15	162.75
Passifs transitoires	43 340.00	51 200.00
Total des Fonds étrangers	90 450.15	51 362.75
Réserve sur fluctuation des titres	300 000.00	200 000.00
Fonds propres		
Capital de la Fondation	55 300 000.00	55 300 000.00
Réserves libres	1 646 532.87	1 573 827.36
Excédent de recettes	713 267.03	72 705.51
Total des Fonds propres	57 659 799.90	56 946 532.87
Total des passifs	58 050 250.05	57 197 895.62

Fonds cas de rigueur		Fonds promot. de la santé		Consolidé	
CHF 31. 12. 2008	CHF 31. 12. 2007	CHF 31. 12. 2008	CHF 31. 12. 2007	CHF 31. 12. 2008	CHF 31. 12. 2007
629 299.25	6 860.60	245 465.35	74 085.45	1 265 305.67	523 902.79
0.00	450 000.00	0.00	200 000.00	0.00	650 000.00
6 136.20	1 896.85	3 679.30	1 883.10	163 563.82	14 457.78
0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	218.05
0.00	0.00	0.00	0.00	2 205 960.66	1 365 043.00
0.00	0.00	0.00	0.00	55 300 000.00	55 379 000.00
---	---	---	---	p.m.	p.m.
635 435.45	458 757.45	249 144.65	275 968.55	58 934 830.15	57 932 621.62
1 556.10	0.00	5 589.20	0.00	54 255.45	162.75
9 130.00	1 035.95	142 040.00	30 000.00	194 510.00	82 235.95
10 686.10	1 035.95	147 629.20	30 000.00	248 765.45	82 398.70
0.00	0.00	0.00	0.00	300 000.00	200 000.00
457 721.50	317 586.15	245 968.55	253 501.00	56 003 690.05	55 871 087.15
0.00	0.00	0.00	0.00	1 646 532.87	1 573 827.36
167 027.85	140 135.35	-144 453.10	-7 532.45	735 841.78	205 308.41
624 749.35	457 721.50	101 515.45	245 968.55	58 386 064.70	57 650 222.92
635 435.45	458 757.45	249 144.65	275 968.55	58 934 830.15	57 932 621.62

Principes d'évaluation

La comptabilité est tenue en francs suisses.

Les postes du bilan sont comptabilisés comme suit:

- Les liquidités à leur valeur nominale
- Les créances à leur valeur nominale après déduction de toutes corrections nécessaires
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les papiers valeurs à leur valeur boursière avec une réserve pour fluctuation sur titres inscrite au passif du bilan
- Les participations à leur prix d'achat sous déduction de toute correction éventuelle nécessaire
- Les droits sur la marque «Helvetia» pour mémoire
- Les engagements à leur valeur nominale
- Les actifs circulants à leur valeur nominale
- Les stocks en monnaies étrangères converties au cours du jour

	Quote-part de participation:	CHF 2008	CHF 2007
Participations			
Helsana , Zürich, capital actions CHF 70 mios	79%	55 300 000.00	55 379 000.00
Explications détaillées sur les postes du bilan et du compte d'exploitation			
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Correction de valeur pour les placements connue au 31 décembre		200 000.00	180 000.00
• Constitution de la réserve à charge du compte d'exploitation dans le chapitre charges financières		100 000.00	20 000.00
Titres – Réserve pour fluctuation sur titres		300 000.00	200 000.00
La réserve pour fluctuation des titres se divise comme suit:			
• Dépenses pour la création de la réserve pour fluctuation sur titres		100 000.00	20 000.00
• Intérêts courus pour achats de titres		3 774.90	0.00
• Frais de gestion des dépôts et droits de garde BCBE et Wegelin		9 943.47	8 992.54
• Dépenses et frais pour transaction de papiers-valeurs		2 758.22	7 544.65
• Perte sur le cours des titres en dépôt		166 040.87	37 004.20
• Correction d'évaluation participation Helsana AG		79 000.00	0.00
Charges financières		361 517.46	73 541.39

ENGEL COPERA

Wirtschaftsprüfung, Steuerberatung, Wirtschaftsberatung, Buchführung und allgemeine Treuhandfunktionen.
Gegründet 1945. Mitglied der Treuhandkammer 
www.engelcopera.ch

Rapport de l'organe de révision

au Conseil de fondation de
Fondation Helvetia Sana, Berne

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profit et pertes et annexe ainsi que fonds cas de rigueur, fonds promotion de la santé et consolidé), pp 8 à 12, de Fondation Helvetia Sana, Berne, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2008.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ainsi que la proposition concernant l'emploi du bénéfice ne sont pas conformes à la loi, à l'acte de fondation et aux règlements.

Berne-Liebefeld, le 9 février 2009

ENGEL COPERA AG



Dieter Mathys
Expert fiscal diplômé
Expert-comptable diplômé
Réviseur responsable



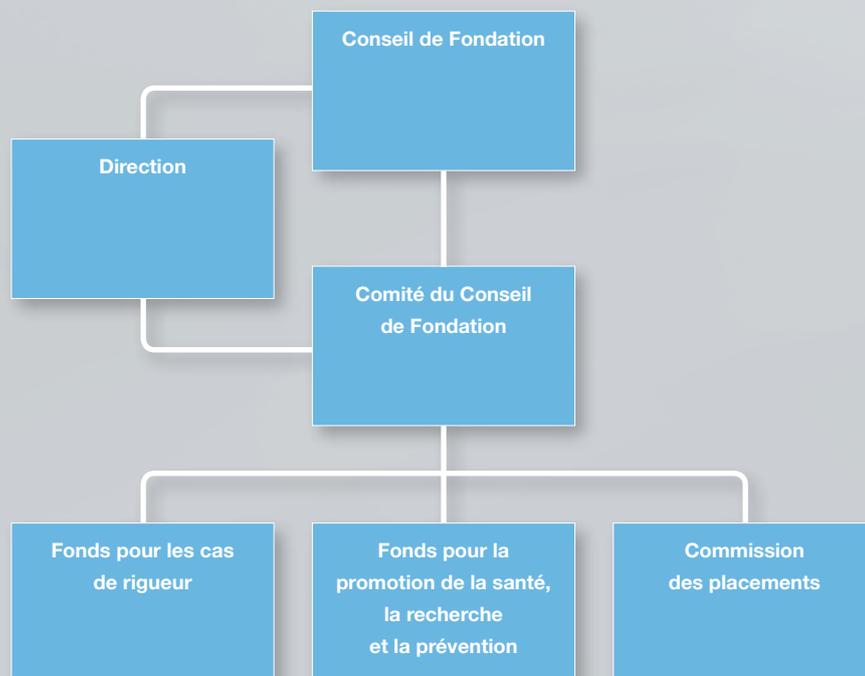
ppa. Annemarie Wölfli
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet fédéral

ENGEL COPERA AG
3097 Bern-Liebefeld Waldeggstrasse 37
Telefon 031 950 25 00
Fax 031 950 25 01

ENGEL COPERA AG
4900 Langenthal Bahnhofstrasse 13
Telefon 062 922 96 66
Fax 062 922 73 83

ENGEL COPERA AG
4500 Solothurn Wengistrasse 24
Telefon 032 622 03 63
Fax 032 622 03 62

Organigramme



L'organisation de la fondation Helvetia Sana prévoit, comme organe suprême ou comme pouvoir législatif de la fondation, l'assemblée des membres du Conseil de Fondation. Fin 2008, le Conseil de Fondation comprenait 40 membres. L'organe exécutif, soumis à ce Conseil de Fondation, est le Comité du Conseil de Fondation. Il se compose

de cinq à sept membres du Conseil de Fondation. Il est chargé de gérer les affaires courantes et l'activité opérationnelle générale pendant l'exercice. Outre le Comité du Conseil de Fondation, il existe trois commissions: les commissions des deux fonds pour les cas de rigueur et fonds pour la promotion de la santé, de la recherche et de la

prévention sont chargées de la gestion des fonds d'utilité publique de la fondation. Elles prennent des décisions pour des montants allant jusqu'à un plafond défini. Une commission de placements a aussi été constituée pour surveiller et évaluer les activités de la banque en ce qui concerne le placement des titres de la fondation.

Conseil de Fondation

Dora Bachmann	5103 Möriken
Diego Benz	6300 Zug
Robert Berger	6467 Schattdorf
Erwin Bruhin	8863 Buttikon
Yves Christen	1800 Vevey
Marianne Desboeufs	2350 Saignelégier
Jürg Dommer	9471 Buchs
Michela Ferrari-Testa	6950 Tesserete
Daniel Fontana	8114 Dänikon
Peter Frey	8833 Samstagern
Barbara Hayoz	3005 Bern <small>(jusqu'au 28.03.2008)</small>
Heinz Herzog	9320 Arbon
Alfred Jud	8134 Adliswil
Peter Kümmin	8808 Pfäffikon <small>(jusqu'au 28.03.2008)</small>
Hermann Langensand	6005 Luzern
Roland Löffel	3225 Müntschemir
Liliane Loye-Métraiiler	3968 Veyras
Peter Matthess	1226 Thônex
Serge Métraiiler	1971 Grimisuat
Paola Müller-Storni	6534 San Vittore
Hans Naef	8125 Zollikerberg
Hans Peter Pitschi	7208 Malans
Christian Rey	1615 Bossonnens
Alfons Rutz	9414 Schachen AR
Marie Catherine Saladin-Echle	8580 Amriswil
Marco Schmidiger	6003 Luzern
Hans Schwarz	8627 Grüningen
Hans Schwyn	9573 Littenheid
Patrick Solèr	4125 Riehen
Margrit Stadler-Egli	9602 Bazenheid
Franz Stalder	5312 Döttingen
Robert Steffen	5610 Wohlen
Daniel Steiner	4900 Langenthal
Peter Strub	1470 Lully FR
Margrit Tanner	8910 Affoltern
Jean-Pierre Thiébaud	6863 Besazio
Erna Widmer-Häberling	8912 Obfelden
Annemarie Willi	3252 Worben
Herbert Wirth	8400 Winterthur
Rose-Marie Wirthner	1470 Estavayer-le-lac
Rolf Zahnd	3046 Wahlendorf
Hans Zwahlen	8942 Oberrieden <small>(à partir de 28.03.2008)</small>

Comité du Conseil de Fondation

Hans Naef	Président	<small>(à partir de 28.03.2008)</small>
Barbara Hayoz	Présidente	<small>(jusqu'au 28.03.2008)</small>
Serge Métraiiler	Vice-président	
Jürg Dommer	Membre	<small>(à partir de 28.03.2008)</small>
Paola Müller-Storni	Membre	<small>(à partir de 28.03.2008)</small>
Margrit Stadler-Egli	Membre	
Franz Stalder	Membre	<small>(jusqu'au 28.03.2008)</small>
Rolf Zahnd	Membre	

Commission du fonds pour cas de rigueur

Erna Widmer-Häberling	Présidente
Paola Müller-Storni	Membre
Robert Steffen	Membre

Commission du fonds pour la promotion de la santé, la recherche et la prévention

Daniel Steiner	Président
Robert Berger	Membre
Peter Frey	Membre
Marie Catherine Saladin-Echle	Membre
Peter Strub	Membre

Commission des placements

Franz Stalder	Président
Alfred Jud	Membre
Hans Schwarz	Membre

Organe de révision

Engel Copera AG	Waldeggstrasse 37 3097 Bern-Liebefeld
------------------------	--

*Téléphone: 031 368 15 83
Téléfax: 031 351 00 65
www.helvetiasana.ch
info@helvetiasana.ch*

*Stiftung Helvetia Sana
Case postale 1009
Thunstrasse 82
3000 Berne 6*

